

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 24 mars 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 18 mars 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL)

Absents excusés : MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN

N° 22-1-16

Ecoles

Plan de relance numérique
Signature de la convention

Rapport de Madame Juliette de Barolet,
Adjointe à la vie scolaire

Le Gouvernement s'est mobilisé pour garantir l'accès au numérique pour tous, avec une bonne connexion sur tout le territoire et un accompagnement pour l'appropriation des différents outils numériques.

Le plan de relance numérique vient renforcer cet objectif. Présenté comme un accélérateur de cette transformation numérique, il y consacre un investissement total de 908 millions d'euros.

Un des piliers de cette mobilisation concerne l'inclusion numérique, visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce cadre la commune a répondu à un appel à projets visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Notre dossier a été retenu et a obtenu une aide représentant 70 % du montant total des acquisitions.

Pour obtenir le versement de la subvention il convient de signer la convention fixant les modalités de cette subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire